

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 10	
Votants : 12	
Pouvoirs : 2	
Pour	12
Contre	/
Abstention	/
Date de convocation : 03/01/2022	
Date d'affichage : 14/01/2022	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux,  
Le 10 janvier,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Madame Céline CROSMAN (pouvoir à G. VILLIBORD) et Monsieur Jean-Pierre GIACHINO (pouvoir à B. RICHERMOZ) ; Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2022/01/013 : Acquisition d'une partie de la parcelle ZO 281 dans le cadre de régularisation de voirie à Nancroix, chemin des Vernettes – Rectificatif de la délibération d'approbation du document d'arpentage et de rédaction de l'acte administratif. (Délibération modificative – 2019-06-076)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux et de réfection des enrobés à Nancroix, le chemin des Vernettes est élargi et viabilisé. Il convient alors d'engager une procédure de régularisation d'emprise de la circulation publique sur des parcelles privées.

L'accord des propriétaires concernés a été recueilli et le document d'arpentage signé :

DA n° 831 P signé avec M. Le Got représentant la SCI Les Mousses cédant 2m<sup>2</sup> de la parcelle ZO 281 à la commune.

Monsieur le Maire précise que cet accord sera entériné par un acte administratif et publié au Service de la Publicité Foncière de Chambéry aux frais de la Commune.

Il convient de préciser que cet accord intervient à l'Euro symbolique.

Pour les besoins de la publicité foncière, il convient de préciser que le prix du terrain a été valorisé à 60 € le m<sup>2</sup>, soit 120 € pour 2m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire souligne que la division et la numérotation des terrains sus-énoncés ont été confiées au Cabinet MESUR'ALPES et que des documents d'arpentage, ont été établis à cet effet.

VU les articles L 2121-29 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Plan Local d'Urbanisme en vigueur ;

VU la délibération 2019-06-076 en date du 17 juin 2019 ;

**CONSIDERANT** que la Commune de Peisey-Nancroix souhaite pouvoir régulariser l'emprise de la voirie sur des parcelles privées sises Chemin des Vernettes à Nancroix,

**CONSIDERANT** les documents d'arpentages signés par les parties.

Après exposé et en avoir délibéré,

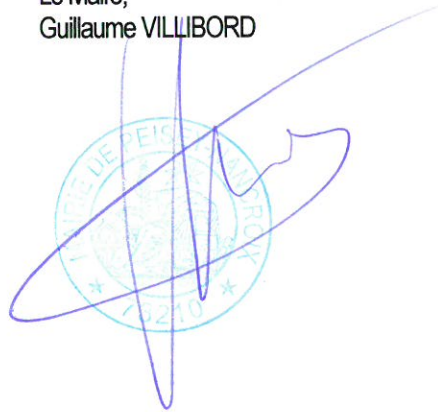
**Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** l'acquisition d'une partie de la parcelle nécessaire à la réalisation de régularisation d'emprise de la circulation publique sur des parcelles privées à Nancroix, chemin des Vernettes, à l'Euro symbolique,

- **CONFIRME** que cet accord sera régularisé par acte administratif aux frais de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation foncière de cet accord et à représenter la Commune dans cette procédure.
- **S'ENGAGE** à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :  
Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text "VILLE PEIRE" at the top, "MAYOR" at the bottom, and "73210" in the center. There are also two small stars on either side of the number. The signature is a complex, stylized scribble that overlaps the stamp.